

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR...

LE SYMBORD 1 ▷ 2
QUELLES MISSIONS, AVEC QUELS MOYENS ?

LE SCoT 3 ▷ 4
Son rôle, ses grandes orientations, sa révision

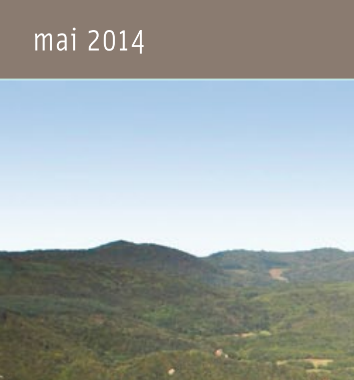
LE CDDRA 5 ▷ 6
Sa vocation, son mode d'emploi, son actualité



mai 2014



LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DU RHÔNE EN DAUPHINÉ



SYMBORD

LE SYMBORD PRÉSENTÉ AUX ÉLUS

La vocation du SYndicat Mixte de la BOucle du Rhône en Dauphiné est d'aider les élus à définir le projet stratégique d'aménagement et de développement du territoire à l'horizon 2030, de coordonner les actions de mise en œuvre et d'apporter un soutien aux porteurs de projets.

Pour cela, le SYMBORD exerce deux grandes missions :
- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- le contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA).

Ses adhérents sont les Communautés de communes de Porte Dauphinoise Lyon Saint Exupéry, de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs, soit 47 communes et 87 146 habitants (2013).

SYMBORD

Le SCoT qu'est-ce que c'est ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement d'un territoire, pour les 15 à 20 ans à venir. C'est un projet d'avenir qui assure la cohérence des politiques publiques d'urbanisme. Il n'est pas un simple document mais un outil « vivant » et opposable, qui doit se traduire dans les documents d'urbanisme tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Le CDDRA qu'est-ce que c'est ?

Ce contrat avec la Région apporte au territoire des moyens financiers (5 millions d'euros de subventions entre 2008 et 2014) afin d'aider les porteurs de projets (communes, communautés de communes, associations…) à mettre en œuvre le projet de territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Qui fait quoi ?

Du côté des élus...

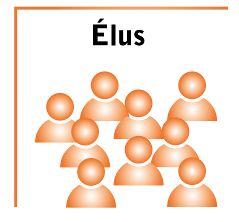
Le Conseil Syndical est composé de délégués titulaires (et suppléants) désignés par les 3 intercommunalités (proportionnellement à leur population). Il est l'assemblée plénière et délibérante qui se réunit plusieurs fois par an pour prendre les décisions liées à la gestion de la structure et à l'avancement du SCoT et du CDDRA.

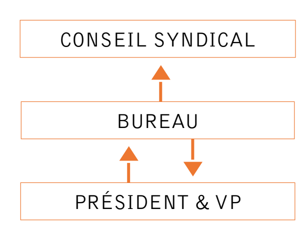
Le Bureau Syndical (composé de membres désignés par le Conseil Syndical) assure le pilotage politique de la démarche. Il prépare les décisions qui seront prises en Conseil Syndical.

NB : Un comité de pilotage spécifique au CDDRA permet de réunir le Bureau Syndical et des élus régionaux pour accompagner les décisions politiques liées au contrat.

Le Président a pour rôle d'assurer le suivi particulier des compétences SCoT et CDDRA et la gestion du Syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Il est épaulé par des Vice-présidents en charge plus particulièrement de l'une ou l'autre des missions.

Élus





Techniciens






SYMBORD 19 cours Baron Raverat - 38460 Crémieu - 04 37 06 13 26 - contact@symbord.fr

Du côté des techniciens...

Les élus du territoire peuvent s'appuyer sur le travail de réflexion, d'études et de suivi mené par les chargés de mission du SYMBORD.



Nadège Abon

Chef de projet SCoT, elle est en charge de la révision du SCoT et des sujets métropolitains.

> 09 73 31 49 51
nadege.abon@symbord.fr



Jean Ferbach

Chargé de mission SCoT, il apporte aux communes une assistance opérationnelle (PLU, projets d'urbanisme...).

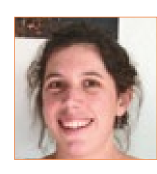
> 09 73 31 49 53
jean.ferbach@symbord.fr



Vincent Cleux

Animateur généraliste CDDRA, il accompagne les projets du territoire.

> 09 73 31 49 54
vincent.cleux@symbord.fr



Claire Delorme

Animatrice du Conseil Local de Développement (CLD) et des projets Tourisme et Patrimoine du CDDRA.

> 09 73 31 49 52
claire.delorme@symbord.fr



Nathalie Poireau

Assistante de gestion administrative et financière.

> 04 37 06 13 26
nathalie.poireau@symbord.fr

Témoignage

Jean-Claude Buhagiar

Maire de Porcieu-Amblagnieu (1995-2014)

Comment s'est déroulée l'élaboration du PLU de votre commune, notamment dans la prise en compte des orientations du SCoT ?

C'est un processus bien plus long et difficile que le POS que l'on connaissait. Nous avons débuté en 2009 pour aboutir à son approbation le 4 mars dernier.

Bien que nous ayons multiplié les échanges, les rencontres, les réunions publiques sur la commune, des mécontentements subsistent car la mise en compatibilité avec le SCoT est difficile à expliquer à la population qui a, naturellement, une vision très locale alors que l'échelle du SCoT est globale.

Nous nous sommes appuyés sur l'équipe du Symbord qui a participé à plusieurs réunions techniques. Elle nous a également aidés dans nos relations avec les services de l'État lorsque de nouvelles réglementations sont apparues en cours de processus, nous contraignant notamment à conduire des évaluations supplémentaires : étude environnementale, étude de zonage des eaux pluviales. Des difficultés techniques à résoudre, sans compter l'impact financier...

En somme, un travail de prise en compte des orientations du SCoT parfois difficile et de longue haleine mais qui, au final, nous a permis de préserver le caractère rural de notre commune. Il s'agissait de maintenir un développement pour Porcieu-Amblagnieu cohérent à l'échelle du grand territoire.



UN DOCUMENT STRATÉGIQUE

Pourquoi un SCoT en Boucle du Rhône en Dauphiné ?

Parce que le bassin de vie d'un habitant lorsqu'il travaille, étudie, consomme, ou encore se divertit, va bien au-delà du périmètre de sa commune ou même de sa communauté de communes, il est nécessaire d'appréhender les politiques de développement à une échelle plus large. C'est pourquoi le périmètre du SCoT, qui définit le cadre d'une politique cohérente en matière de logement, de cadre de vie, d'environnement, d'agriculture, de déplacements, de commerce, de développement économique... est à l'échelle des trois communautés de communes.

Par qui a été élaboré le SCoT de 2007 ?

L'élaboration du SCoT a été un moment privilégié de réflexion sur le territoire. Il s'agissait pour les acteurs locaux (élus, institutions publiques, citoyens, acteurs économiques...) de travailler ensemble à la définition d'un projet de territoire.

L'approbation finale du projet politique est revenue aux élus *via* le Conseil Syndical, après prise en compte des avis des partenaires (État, chambres consulaires, citoyens...).

Quelles sont les grandes orientations du SCoT de 2007 ?

Pour assurer un aménagement et un développement durables du territoire, il a été fixé 4 grandes orientations pour organiser l'espace et maintenir les grands équilibres entre espaces naturels, urbains et ruraux :

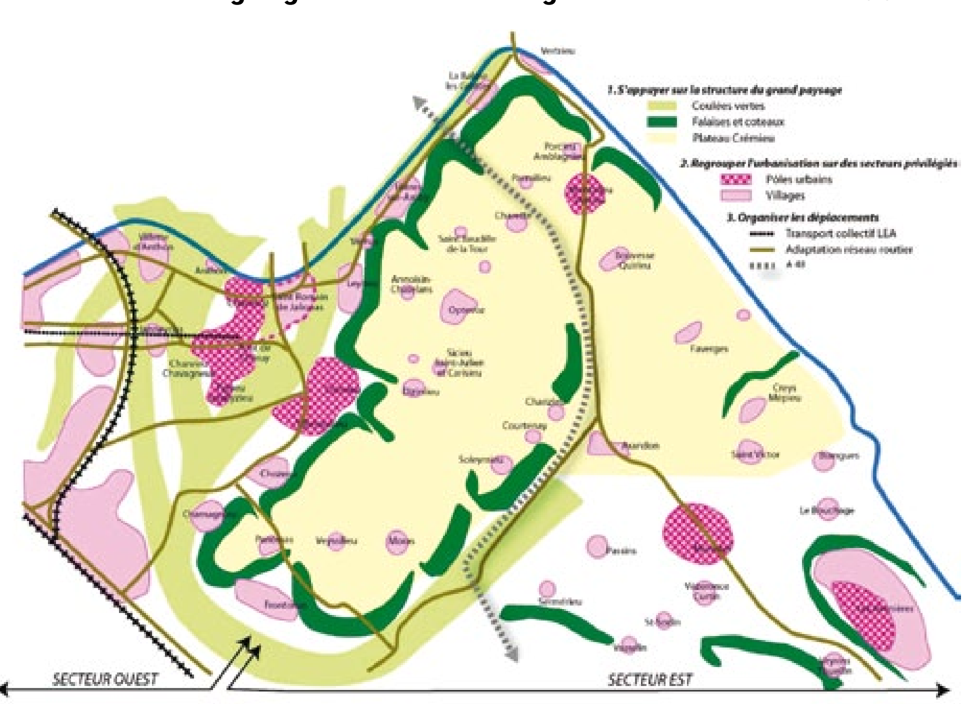
1. Préserver les paysages, les ressources naturelles et l'espace agricole
2. S'assurer d'un développement résidentiel durable
3. Favoriser l'accueil d'activités et d'emplois sur place pour équilibrer la croissance
4. Rééquilibrer les modes de déplacement en faveur des transports collectifs

Depuis, ces orientations guident les politiques publiques d'urbanisme proposées en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs et de déplacements.



Pour plus d'infos
> télécharger le SCoT sur www.symbord.fr
> télécharger l'évaluation des 6 ans de mise en œuvre du SCoT sur www.symbord.fr

Carte stratégie générale d'aménagement du SCoT de 2007



Le SCoT, comment l'appliquer ?

Le projet de territoire trouve sa concrétisation dans les PLU, PLH (Programme Local de l'Habitat) et projets urbains. **Il doit être pris en compte dans l'ensemble de ces documents.**

Pour cela, le SYMBORD :

- **assiste les collectivités :** ingénierie pour la rédaction du cahier des charges et analyse des offres si sollicitation ; présentation à la commune des orientations du SCoT au moment de la mise en révision des documents d'urbanisme, participation aux réunions des personnes publiques associées, et aux réunions de travail en commune si besoin ; mobilisation de financement pour des études complémentaires au PLU dans le cadre du CDDRA ; conseil en matière de projets urbains ; formation/sensibilisation des élus et techniciens.
- **vérifie la compatibilité des documents d'urbanisme :** il intervient auprès des communes lors de l'élaboration des PLU, des communautés de communes pour le suivi des PLH... et formule des avis motivés sur la compatibilité de ces projets, au regard des orientations du SCoT.
- **analyse, évalue :** afin de suivre sa réalisation et d'analyser les effets produits, des outils d'évaluation sont nécessaires. Leur rôle est de mettre en question l'ensemble des enjeux, orientations et actions identifiés lors de l'approbation du document en 2007 et de les réinterroger au regard des évolutions constatées.
- **positionne le territoire :** les dynamiques économiques et sociales se jouent aujourd'hui dans des cadres territoriaux plus vastes que nos limites administratives, il est impératif de créer des partenariats solides et pérennes avec ses territoires voisins.

À travers la démarche de l'inter-SCoT qui s'est progressivement élargie à l'ensemble de l'aire métropolitaine lyonnaise, le SYMBORD reconnait l'espace de l'aire métropolitaine lyonnaise comme un « bien commun » dans lequel 13 SCoT travaillent avec une volonté politique d'assurer une cohérence, un positionnement commun sur des projets structurants tels que la Plaine Saint Exupéry...

Révision, cap 2030

En décembre 2012 s'est engagée la révision générale du SCoT, rendue nécessaire par les évolutions législatives (lois Grenelle, ALUR...) ; les travaux se poursuivront jusqu'en 2017.

Le diagnostic et les enjeux ont été validés lors du Conseil Syndical du 25 février 2014 ; une étape riche d'enseignements, indispensable avant de travailler ensemble sur la définition du projet (à horizon 2030) et des orientations stratégiques pour le développement du territoire.

QUESTION DE VOCABULAIRE

Compatibilité / Conformité

Ces deux notions sont essentielles en droit de l'urbanisme.

La notion de compatibilité intègre une certaine souplesse qui n'est pas possible dans le cadre de la conformité : cela signifie que le document d'urbanisme de rang inférieur (le PLU par exemple) ne doit pas compromettre l'atteinte des objectifs du rang supérieur (le SCoT par exemple).

La norme supérieure trace un cadre général mais laisse à l'autorité dite « inférieure » des latitudes d'appréciation dans le choix des moyens, dans la déclinaison opérationnelle des orientations.

La notion de conformité exige le respect « à la lettre » des dispositions d'un document d'urbanisme, ce qui n'est pas le cas des SCoT.

Parallèlement à la révision, il est nécessaire que chaque commune poursuive ses efforts dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT de 2007, toujours en vigueur !



Pour plus d'infos
> www.symbord.fr/scot, espace réservé Kit pédagogique

Diagnostic / Enjeux	Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)	Document d'orientations et d'Objectifs (DOO)	Arrêt puis approbation du SCoT
JANVIER 2013 À FÉVRIER 2014	JUIN 2014 À MARS 2015	2015-2016	2016-2017

Témoignage

Gérald Joannon

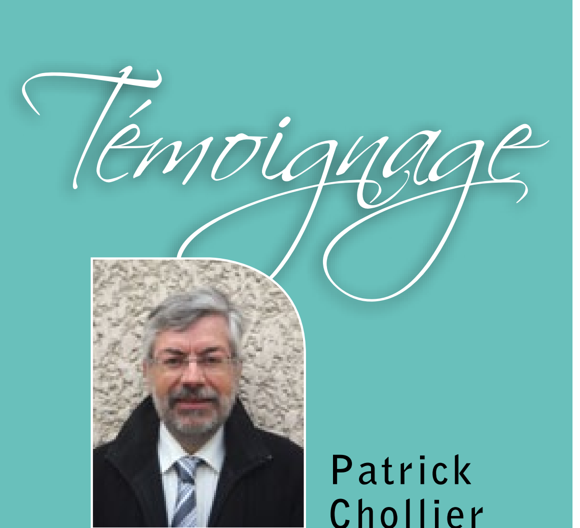
Adjoint à la commune de Charvieu-Chavagneux
Conseiller syndical SYMBORD

Vous siégez au Bureau syndical qui examine les projets PLU, comment se déroule cette procédure dont le délai est de 3 mois ?

À leur réception, les dossiers PLU des communes sont d'abord examinés par l'équipe technique du SYMBORD ; points forts, points faibles, cohérence ou non avec le SCoT... tout est passé en revue.

L'étape suivante se déroule dans le cadre du Bureau syndical. Composé exclusivement d'élus qui connaissent bien la réalité et les difficultés des communes pour mener à bien leurs projets, celui-ci se réunit 5 à 7 fois par an.

Concrètement, les techniciens du SYMBORD présentent leurs rapports et répondent à nos questions, puis nous échangeons entre nous avant de rendre notre avis. Il est le plus souvent favorable, avec des réserves qui sont autant de pistes d'amélioration des projets PLU.



Patrick Chollier

Maire de Hières-sur-Amby,
Vice-président de la Communauté de communes de l'Isle Crémieu jusqu'en mars 2014

Quel regard portez-vous sur l'apport du CDRA au plan patrimonial ?

L'action 2-4 du CDRA porté par le SYMBORD, relative au patrimoine, est l'une des rares dont peut bénéficier directement une commune. C'est une opportunité que les collectivités ont saisie pour restaurer leur petit patrimoine, des fours et lavoirs notamment, et permettre ainsi à la population de découvrir ces « trésors » enfouis et des savoir-faire oubliés.

La Maison du Patrimoine a été choisie par le SYMBORD pour dresser l'inventaire et accompagner les communes dans leurs projets de restauration, financés à 30% par le CDRA. À l'échelle de la communauté de communes, les travaux de restauration et de valorisation du petit patrimoine sont importants.

La volonté de la Région est que ces programmes soient coordonnés par un comité de pilotage rassemblant les communautés de communes et le Symbord ; je travaille ainsi aux côtés de l'équipe du Syndicat mixte, en qualité de Référent Patrimoine. Après la sélection des sites patrimoniaux devant bénéficier de panneaux de valorisation, le travail concerne actuellement les projets de route des peintres impressionnistes et de sentier de la pierre...



LE BRAS ARMÉ DU SCoT



Après un premier Contrat couvrant la période 2001-2006, l'actuel CDRA de la Boucle du Rhône en Dauphiné, validé par la Région Rhône-Alpes en décembre 2008 pour une durée de 5 ans, bénéficie d'un avenant jusqu'à fin 2014. Cette année supplémentaire permet de poursuivre la mise en œuvre des actions engagées et donne du temps aux nouveaux élus pour finaliser leurs actions.

Ce qu'il faut savoir

À l'initiative de la Région, les Contrats de Développement permettent de définir et mettre en œuvre un projet de territoire financé par des subventions : 30 % en moyenne du montant des actions inscrites dans un contrat sont supportés par la Région, avec un montant de subventions de 5 millions d'euros. D'autres aides peuvent venir compléter ce financement : Europe, État, Conseil général...

L'élaboration d'un Contrat est un projet collectif rassemblant les acteurs du territoire, élus et représentants de la société civile, pour déterminer ensemble un projet de développement centré sur les priorités définies par la Région : l'économie, l'emploi/formation, le tourisme, le patrimoine, l'environnement, le cadre de vie, la culture, les services aux personnes, la santé, l'habitat, les transports et déplacements... Le principe de développement durable doit être intégré dans les projets.

Organisation et gouvernance



Un comité de pilotage est en place avec pour rôles de :

- coordonner et valider le travail des commissions ;
- valider tous les projets et dossiers adressés aux partenaires financiers ;
- suivre le projet et établir les bilans annuels.

Il se compose d'environ 20 membres : le Bureau du Syndicat mixte (représentants des collectivités locales adhérentes), des représentants de la Région, du Conseil général de l'Isère et le président du Conseil Local de Développement (CLD).

Des commissions et groupes de travail sont également en place. Ouverts à toutes les « forces vives » du territoire (élus, socioprofessionnels, administrations...) et coprésidés par des représentants du comité de pilotage et du CLD, leur mission est de mettre en œuvre les actions transversales sur le territoire.



Festival Isle en Scène 2013



Chapelle Saint-Roch (Courtenay)

Horizon 2015 : le nouveau CDDRA

Le nouveau contrat de développement durable pour la période 2015-2021 est en cours d'élaboration et doit être prêt pour la fin de l'année. Il permettra au territoire de bénéficier à nouveau de près de 5 millions d'euros de subventions régionales.

Sa mise au point s'appuie sur les travaux réalisés pour la révision du SCoT ainsi que sur l'évaluation du CDRA actuel, réalisée début 2014. Un bureau d'études accompagne le territoire dans l'élaboration du nouveau contrat.

Les communes et communautés de communes, mais également les acteurs socio-professionnels du territoire sont invités à se mobiliser pour participer à la réflexion et à l'élaboration de ce futur contrat.



Pour plus d'infos sur le CDRA
> www.symbord.fr/cdra



Vincent Cleux
09 73 31 49 54
vincent.cleux@symbord.fr

Évaluation CDRA	Diagnostic territoire	Orientations stratégiques (Charte)	Programme d'actions
JANVIER 2014 À FÉVRIER 2014	MARS 2014 À JUIN 2014	JUILLET 2014 À SEPTEMBRE 2014	OCTOBRE 2014 À DÉCEMBRE 2014



Stand de l'Agence de Mobilité Nord-Isère (Comice agricole Porcieu août 2013)

LE RÔLE DU CLD

Le Conseil Local de Développement, hébergé au SYMBORD, représente les acteurs socio-professionnels et les citoyens de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

- Il est force de proposition et de veille sur les grands enjeux du territoire.
- Il sensibilise, informe et consulte la société civile et les citoyens.
- Il accompagne et co-construit le Contrat de Développement Rhône-Alpes aux côtés des élus, en exerçant un rôle de consultation et d'avis.

Le CLD est donc un partenaire important du Syndicat mixte.

Cette année 2014, le CLD se mobilise autour de la construction du projet de territoire : il est associé à l'élaboration du prochain CDDRA. Il est également consulté dans le cadre de la révision du SCoT.



Claire Delorme
09 73 31 49 52
claire.delorme@symbord.fr

Maison Mestrallet - 19 cours Baron Raverat - Tél. 04 37 06 13 26 - Directeur de publication : Le Président du Symbord - Rédaction, maquette faena - Photos : Symbord, Agence Mobilité, CC Isle Crémieu, Maison du Patrimoine de Hières-sur-Amby - 400 exemplaires - Imprimé sur papier écologique.